

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

-----

**2018\_30 : Création et suppression de poste : réussite au concours interne**

*Rapporteur : AM Goujon*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Un agent du service accueil/état civil a réussi le concours de rédacteur territorial organisé par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine.

Afin de pouvoir nommer cet agent en qualité de rédacteur, il est nécessaire de créer le poste correspondant.

➤ **Il est proposé de modifier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, le tableau des effectifs de la manière suivante :**

Création**Titulaire**

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	Observation
Administrative	B	1	Rédacteur territorial 35 heures à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2018	Réussite concours interne	

Suppression**Titulaire**

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Motif	Observation
Administrative	C	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe 35 heures à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2018	Réussite concours interne	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis du Comité Technique du 12 Mars 2018

**VU** l'avis de la commission des finances, personnel communal et des affaires économiques du 15 mars 2018,

**MODIFIE** le tableau des effectifs selon le tableau ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
 POUR EXTRAIT CONFORME,  
 GUIDEL, le 28 Mars 2018  
 Le Maire,  
 Joël DANIEL

